



Conseillers en exercice : 84
Conseillers présents : 69
Conseillers représentés : 14
Total votants : 83

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 063-246300701-20251121-DEL20251114_036-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2025 À 08 H15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 07/11/25

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : APPROBATION AVENANT N°1

DÉLIBÉRATION N°DEL20251114_036

Commission principale : 1 COMMISSION FINANCES - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - RESSOURCES HUMAINES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : -.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 14 novembre 2025 à 08 H15 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne THOULY-VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Christine BIGOURET, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Louis Giscard D'ESTAING pouvoir à Claude AUBERT
Christine MANDON pouvoir à Alain FAGONT
Flavien NEUVY pouvoir à Jocelyne CHALUS
Serge PICHOT pouvoir à Sylvie VIEIRA DI NALLO
Christine DULAC-ROUGERIE pouvoir à Marion CANALES
Blandine GALLIOT pouvoir à François RAGE
Wendy LAFAYE pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER
Philippe MAITRIAS pouvoir à Bernard BARRASSON
Jean-Christophe CERVANTÈS pouvoir à Richard BERT
Samir EL BAKKALI pouvoir à Magali GALLAIS
Estelle BRUANT pouvoir à Marion BARRAUD
Maryse BOSTVIRONNOIS pouvoir à Cécile LAPORTE
Marie DAVID pouvoir à Chantal LAVAL
Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Nathalie CARDONA

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
COMMISSION MOBILITÉS - URBANISME - AMÉNAGEMENT - VOIRIE -
PÔLES DE PROXIMITÉ du 22 octobre 2025
COMMISSION FINANCES - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES
JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RH -
ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES du 23 octobre 2025
CONSEIL MÉTROPOLITAIN du 14 novembre 2025

Direction Pilotage et Performance / 10044
 Mélodie GOUYON

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS :
APPROBATION AVENANT N°1

Par délibération adoptée lors de sa séance du 30 juin 2023, le Conseil Métropolitain s'est prononcé favorablement à l'adoption de la convention d'adhésion au service commun d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) entre Clermont Auvergne Métropole et les 17 communes membres.

Cette convention, initialement conclue pour une durée de trois années, arrive à échéance au 30 juin 2026. Compte tenu des élections municipales à venir, il est préférable d'attendre l'installation des nouvelles instances pour définir les modalités de la nouvelle convention de service commun ADS. Il est donc proposé de proroger de 6 mois la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2026, en termes et coûts identiques, afin de garantir la continuité et la bonne organisation du service.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tout autre acte permettant sa mise en œuvre.

TOTAL VOTANTS :	83	=	69 Conseillers Présents	+	14 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	83	=	Pour : 83	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Le Secrétaire de Séance,

René DARTEYRE



Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président
 Hervé PRONONCE





Avenant n°1
Convention d'adhésion de la commune de XXX
au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Entre :

Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du xxxxxx,

Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole » d'une part,

Et :

La commune de _____,
Représentée par son Maire en exercice _____, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du _____
Désignée ci-après, par le terme « la commune »
d'autre part,
Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles

- L422-1 définissant le Maire comme l'autorité compétente pour la délivrance des actes,
- L422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes communes appartenant à une communauté de 10 000 habitants et plus,
- R423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,
- R423-48 précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance

Vu la convention d'adhésion de la commune de ... au service commun d'instruction des Autorisations des Droits des Sols en date du xxx

Vu l'avis du comité technique de la Métropole en date du 8 décembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 1^{er} février 2018.

Par délibération adoptée lors de sa séance du 30 juin 2023, le Conseil Métropolitain s'est prononcé favorablement à l'adoption de la convention d'adhésion au service commun d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) entre Clermont Auvergne Métropole et les 17 communes membres.

Cette convention, initialement conclue pour une durée de trois années, arrive à échéance au 30 juin 2026. Compte tenu des élections à venir, il est préférable d'attendre l'installation des nouvelles instances pour définir les modalités de la nouvelle convention de service commun ADS. Il est donc proposé de proroger de 6 mois la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2026, en termes et coûts identiques, afin de garantir la continuité et la bonne organisation du service.

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

Article 2 – prorogation de la convention

L'article 13 – Entrée en vigueur – Durée de la convention est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans et 6 mois. Elle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 et son terme est prévu le 31 décembre 2026.

Article 3 – Modification

Les autres dispositions de la Convention, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Clermont- Ferrand, le	Fait à le
Olivier Bianchi Président de Clermont Auvergne Métropole	Maire de